

## **Chronologie mesures anti-juives prises sous Régime de Vichy de 1940 à 1942. Vers le génocide**

Cette chronologie rend compte de la logique progressive et systématique qui conduit au génocide :

- ▶ 1/ définition de la race juive qui donne des critères de sélection
- ▶ 2/ recensement
- ▶ 3/ stigmatisation
- ▶ 4/ élimination.

- **22/07/1940** : Décret-loi de Vichy sur la révision des naturalisations. La révision porte sur toutes les acquisitions de nationalité française intervenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité. Plus de 7 000 Juifs sont dénaturalisés.

- **27/08/1940** : Abrogation de la loi Marchandreau du 21 avril 1939, qui interdisait la propagande antisémite dans la presse.

- **27/09/1940** : Première ordonnance allemande prescrivant le recensement des Juifs en zone occupée, dont la date limite est fixée au 20 octobre 1941. Le recensement se termine le 19 et donne lieu à la création du Fichier des Juifs de la Préfecture de police.

- **03/10/1940** : Loi du gouvernement de Vichy portant statut des Juifs. Cette loi exclut les Juifs de tout poste dans la fonction publique et dans les professions artistiques. La loi proclame la notion de race juive, alors que l'ordonnance allemande du 27 septembre ne faisait référence qu'à la religion juive. Le statut des Juifs est publié au Journal Officiel du 10 octobre 1940, signé par Pétain.

- **04/10/1940** : Loi accordant aux Préfets le pouvoir d'interner " les étrangers de race juive ".

- **18/10/1940** : Seconde ordonnance allemande imposant le recensement de toutes les entreprises juives. L'ordonnance est publiée le 24 octobre et la date limite pour la clôture du recensement est fixée au 31 octobre 1941.

- **19/10/1940** : Les entreprises commerciales sont tenues d'afficher à l'intérieur de leurs vitrines des pancartes jaunes avec l'inscription en caractères noirs : " Judisches Geschäft " (Entreprise juive).

- **13/10/40 au 07/11/40** : Les juifs doivent se présenter aux commissariats de leur domicile pour y recevoir des cartes d'identité portant la mention " Juif " ou " Juive " apposée en lettres rouges.

- **29/03/1941** : Création, sur proposition allemande, du Commissariat général aux questions juives - C.G.Q.J. -, chargé de " reconnaître et éliminer les Juifs de toutes les interférences dans les domaines vitaux et dans la vie publique, administrer leurs biens, jusqu'à la date de leur évacuation ". Le C.G.Q.J. s'occupe de l'aryanisation économique, de l'élaboration de la législation anti-juive et de la surveillance de son application.

- **26/04/1941** : Troisième ordonnance allemande relative aux mesures contre les Juifs. Cette ordonnance donne une nouvelle définition du Juif et élargit les interdictions d'exercice de professions à tout le secteur des activités commerciales. Cette ordonnance est suivie des premières rafles.

- **29/05/1942** : Publication de l'ordonnance allemande sur le port obligatoire de l'étoile jaune pour les Juifs en zone occupée.